

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 08130

Numéro SIREN : 438 317 919

Nom ou dénomination : A.D.H.F. - SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003825

A.D.H.F. SERVICES
Société par actions simplifiée
73 Cours Albert Thomas LYON (69003)
RCS LYON n° 438 317 919

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA COLLECTIVITE DES ACTIONNAIRES

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX,
Le 28 novembre
Au siège social de la société ci-après nommée.**

Les actionnaires de la société dénommée A.D.H.F. SERVICES, au capital social de 589.740,00 Euros, dont le siège social est à LYON (69003) 73 Cours Albert Thomas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 438 317 919.

Se sont réunis les actionnaires, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation du président faite par Les documents suivants ont été adressés aux actionnaires, savoir :

- Le texte des résolutions proposées

L'assemblée est présidée par Monsieur FRAISSE Alain, agissant en qualité de directeur général.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux actionnaires.

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur FRAISSE Alain de sa qualité de directeur général.
- Nomination de Monsieur FRAISSE Alexandre en qualité de directeur général pour une durée illimitée

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser toutes questions au président ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président ouvre la discussion

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

L'assemblée des actionnaires décide :

1/ Prendre acte de la démission de Monsieur FRAISSE Alain de sa qualité de directeur général

2/ Nommer en qualité de nouveau directeur général Monsieur FRAISSE Alexandre pour une durée illimitée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à Monsieur FRAISSE Alexandre à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres et actionnaires présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT

